

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1492

présenté par

Mme Rixain, M. Nogal, M. Chalumeau, M. Chiche, M. Testé, Mme Piron, Mme Guerel, M. Blanchet, Mme Hérin, Mme Abba, M. Bois, Mme Lazaar, M. Balanant, Mme Gomez-Bassac, Mme Mörch, M. Damaisin, Mme Pitollat, Mme Cazarian, Mme Couillard, M. Simian, M. Kerlogot, M. Ardouin, Mme Vanceunebrock, Mme Wonner, Mme Le Peih, Mme Trisse, M. Buchou, Mme Vidal, Mme Gaillot, Mme Oppelt et Mme Khattabi

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, après le mot :

« métiers »

insérer le mots :

« , les femmes et les hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les femmes représentent aujourd'hui 30 % de l'emploi artisanal, soit environ 240 000 chefs d'entreprise, 490 000 salariées, 17 000 conjointes collaboratrices, et 42 000 apprenties. C'est pourquoi, dans une optique de stimulation de l'entrepreneuriat féminin et d'augmentation de la part des femmes dans l'emploi artisanal, il paraît essentiel que la promotion de l'artisanat passe, de manière égalitaire, par la représentation de femmes et d'hommes.

De plus, certains secteurs de l'artisanat leur restent fermé : on retrouve principalement les femmes dans les soins à la personne, le textile, l'habillement, et les emplois tertiaires ; les professions techniques conservent un recrutement majoritairement masculin. L'un des principaux freins à cette ouverture de recrutement demeurent les stéréotypes de genre qui gardent un poids significatif dans l'orientation des élèves. C'est pourquoi une communication qui mettrait en avant des rôles modèles féminins dans les secteurs de l'artisanat les plus masculinisés (et vice-versa) permettrait de casser, en partie, ces stéréotypes qui nuisent à l'attractivité et au renouvellement des métiers de l'artisanat.